

**Michèle de VAUCOULEURS**

*Députée des Yvelines*

## Vice-présidents

**André CHASSAIGNE**

*Député du Puy-de-Dôme*

**Yannick FAVENNEC**

*Député de la Mayenne*

**Philippe GOSSELIN**

*Député de la Manche*

**Hervé SAULIGNAC**

*Député de l'Ardèche*

## Membres

**Sophie AUCONIE**

*Députée d'Indre-et-Loire*

**Pierre-Yves BOURNAZEL**

*Député de Paris 18<sup>e</sup>*

**Jean-Michel CLEMENT**

*Député de la Vienne*

**Yves DANIEL**

*Député de la Loire-Atlantique*

**Vincent DESCOEUR**

*Député du Cantal*

**Éric DIARD**

*Député des Bouches-du-Rhône*

**Jean-Paul DUFREGNE**

*Député de l'Allier*

**Jacques KRABAL**

*Député de l'Aisne*

**Sonia KRIMI**

*Députée de la Manche*

**Constance LE GRIP**

*Députée des Hauts-de-Seine*

**Olivier MARLEIX**

*Député d'Eure-et-Loir*

**Bertrand PANCHER**

*Député de la Meuse*

**Bérengère POLETTI**

*Députée des Ardennes*

**François PUPPONI**

*Député du Val d'Oise*

**Frédéric REISS**

*Député du Bas-Rhin*

**Hubert WULFRANC**

*Député de la Seine-Maritime*



## Comité parlementaire pour un Iran démocratique

### La situation en Iran – communiqué du CPID

Paris, le 08.07.2019

Considérant les récentes tensions dans la région du Golfe persique et la situation critique en Iran, le CPID s'est réuni le mardi 25 juin 2019 afin de discuter de cette situation, compte tenu du rôle actif adopté par la France. Pour approfondir cette discussion le CPID a invité deux experts de cette région afin d'écouter leurs analyses.

Le préfet honoraire **Yves Bonnet**, ancien Directeur de la DST et ancien député, auteur de plusieurs livres sur le nucléaire iranien a estimé que « *depuis la signature de l'accord nucléaire en 2015, Téhéran ne respectait pas les restrictions du volet sur les centrifugeuses et que les inspections de l'AIEA en la matière sont insuffisantes. Par ailleurs, en matière de recherche et développement de ses missiles capables de porter une ogive nucléaire, on constate une forte augmentation, depuis 2018, de l'activité balistique de l'Iran, l'autre volet d'un programme nucléaire militaire* ».

**M. Mohammad Mohaddess**, président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil National de la Résistance Iranienne (CNRI) a notamment souligné que « *le régime iranien cherche à exploiter les failles entre les positions américaines et européenne vis-à-vis de l'Iran, afin de pouvoir continuer sa politique belliciste dans la région du Moyen-Orient et d'exporter le terrorisme au-delà de ses frontières* » ; selon lui « *il faudra que l'UE adopte une attitude de fermeté à l'égard de la théocratie autoritaire au pouvoir dans l'intérêt du peuple iranien* ». Il a estimé que « *la fragilité intérieure et la situation explosive en Iran sur le plan social, aurait dû conduire le régime iranien à saisir l'initiative en 4 point de président Macron pour régler la crise. A savoir, le maintien de l'accord nucléaire et son élargissement avec l'ouverture de négociations sur 3 points : le rôle déstabilisateur du pouvoir iranien dans la Région ; ses missiles balistiques ; et l'avenir de son programme nucléaire après 2025. Or le caractère irréformable de cette théocratie ne lui laisse aucune marge de manœuvre pour accepter cette proposition* ».

**Le Comité parlementaire pour un Iran démocratique** considère pour sa part que l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme en Iran doit être une condition préalable de tout développement de relations diplomatiques et commerciales avec le régime en place à Téhéran et que celles-ci devront être mesurées à l'aune de l'arrêt des exécutions, de la libération des prisonniers politiques et au respect de la liberté d'expression et d'association. Il estime qu'au moment où l'Iran a plus que jamais besoin de relations économiques avec l'Europe, une politique réaliste vis-à-vis de ce pays ne peut reposer que sur un équilibre qui tienne compte des revendications démocratiques du peuple iranien.

**Le Président de la République, Emmanuel Macron** l'a rappelé dans une communication adressée au CPID, le 29 juin 2018 qu'il « *est déterminé à veiller au respect des droits de l'homme en Iran et continue de défendre les principes démocratiques et les libertés fondamentales dans ses échanges avec les autorités iraniennes* ». Le CPID considère que toute délégation parlementaire se rendant en Iran doit donner priorité à ce principe avant toute autre considération d'ordre géopolitique ou économique.

Considérant que l'Iran ne peut à ce jour en aucun cas constituer un partenaire fiable, le CPID considère enfin qu'il est essentiel pour la sécurité internationale et la stabilité de la région de faire en sorte que l'Iran cesse toutes ses activités déstabilisatrices et dangereuses.

*Pour le CPID*

**Michèle de Vaucouleurs - Philippe Gosselin - Hervé Saulignac - André Chassaingne**